



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



GRAVÉ DANS MON CŒUR.

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

20 avril 2017

Renforcer durablement la marque Valais

(IVS).- La marque Valais représente les habitants du Valais. Elle incarne l'excellence, le mouvement, le bien-être et l'authenticité. Elle symbolise toute une région, ses produits et ses entreprises. Plus de 40 produits portent déjà le label de la marque lancée en 2008, synonyme de promesse de qualité. L'affûtage de son positionnement et de son identité visuelle va permettre à la marque Valais de se renforcer durablement. Il s'agit en outre de faciliter l'intégration à la marque Valais des organes de promotion tels que les organisations touristiques. Le comité stratégique mis sur pied par le Conseil d'Etat du canton du Valais a présenté jeudi le guide de marque remanié durant ces derniers mois.

En 2014, la campagne image lancée par «Valais/Wallis Promotion (VWP)», l'entreprise de promotion du canton du Valais, a déjà permis d'augmenter sensiblement la visibilité de la marque Valais. En effet, entre 2014 et 2015, le taux de notoriété de la marque est passé de 31% à 54% grâce à l'ode au Valais accompagnée du slogan «Valais. Gravé dans mon cœur». «Après presque dix ans d'existence, il était temps que le guide de marque fasse peau neuve. La marque Valais a été lancée, d'une part, dans le but de garantir un label de qualité pour nos produits et nos prestations et, d'autre part, pour établir un symbole régional commun – toujours dans l'objectif de faire mieux connaître notre région à nos hôtes, à nos consommateurs et à nos investisseurs. À ce titre, la communication à large échelle menée continuellement par VWP a déjà remporté un franc succès. Le temps est donc venu de spécifier davantage à tous les utilisateurs et utilisatrices la promesse de valeur et l'accès à la marque», poursuit Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat du canton du Valais et chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire.

Les entreprises qui souhaitent utiliser la marque Valais pour elles-mêmes ou pour leurs produits doivent, au-delà de la création d'une valeur économique en Valais, respecter les quatre principes de la marque, à savoir la différence, l'enthousiasme pour la nouveauté, la volonté de fasciner et le respect de l'homme et de la nature, sans oublier une gestion durable de l'entreprise. «L'un des objectifs est de permettre aux différents organes de promotion du canton tels que les organisations touristiques d'intégrer la marque Valais et son univers visuel dans leur propre communication selon des critères clairement définis. Ainsi, les synergies entre les organes locaux et cantonaux de promotion pourront être encore mieux exploitées», explique Gérald Dayer, président du comité stratégique. La marque Valais doit susciter l'enthousiasme pour le Valais auprès des habitants, des hôtes, des entrepreneurs, des investisseurs et des visiteurs y résidant pour la première fois. Elle symbolise la qualité de vie, la convivialité ainsi que la pureté et la beauté uniques de la nature valaisanne.

Outre la précision de la promesse de valeur et la définition de nouvelles règles d'accès, le guide remanié de la marque clarifie également l'utilisation des logos, du message et de l'identité visuelle de la marque. Les organisations et les entreprises peuvent faire usage de l'identité visuelle de la marque Valais pour leur propre besoin, dans le cadre d'une intégration partielle ou minimale. Dans le cas d'une



intégration partielle, le langage visuel de la marque Valais peut être utilisé selon des critères précis pour la communication ou l'emballage de produits. L'intégration minimale se limite à l'usage du logo et, en option, du slogan en lien avec sa propre identité visuelle.

Au sujet de la marque Valais :

La marque Valais, propriété du canton, est un instrument de développement et de promotion mis à disposition de tous les secteurs de l'économie valaisanne. La marque est une promesse de qualité envers les clients. Elle permet simultanément aux producteurs et entreprises autorisés de profiter de l'augmentation croissante du taux de notoriété de la marque. Un comité stratégique a été formé dans le but de garantir à l'avenir un contrôle et une attribution efficaces de la marque. Ce comité est composé de trois membres du canton, d'un membre de VWP et d'un membre de l'association des entreprises «Valais Excellence». Le mandat du comité consiste à garantir la gestion de la marque et son attribution, d'assurer son contrôle qualité, sa protection et son accès pour les partenaires valaisans. L'identité visuelle et la communication de la marque sont gérées par VWP, tandis que les conditions d'utilisation spécifiques destinées aux partenaires sont proposées par les associations professionnelles et les secteurs économiques respectifs.

Plus d'informations : valais.ch/marque

Personnes de contact :

- **Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire**
027 606 23 00
- **Gérald Dayer, président du comité stratégique**
027 606 75 00
- **Damian Constantin, directeur de Valais/Wallis Promotion –**
027 327 35 89 – presse@valais.ch